



Recyclage Amiante sous-section 4 - Encadrement

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

Chefs d'entreprise et toute personnes cumulant les responsabilités de l'encadrement technique et de chantier dans le cadre d'interventions sur des matériaux amiantés.

Pré-requis

Savoir lire et écrire le français, avoir 18 ans minimum.

Le rasage doit dater de 8 heures au maximum, ce qui signifie que le porteur de l'EPI doit se raser le matin même avant sa prise de poste. Avoir satisfait à la visite médicale au poste de travail prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants identifieront les risques liés à l'amiante en vue d'obtenir le renouvellement de l'attestation de compétence « Personnel d'encadrement mixte » conformément à l'arrêté du 23 février 2012, condition préalable à toute intervention susceptible d'être exposée à l'amiante.

Description / Contenu

Echanges entre les encadrants mixtes sur les expériences vécues
Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
Présentation des évolutions réglementaires en vigueur depuis la formation initiale
Exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante, de la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés
Exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amiante de la population
Exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés
Régions comportant des terrains amiantifères
Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
Les actions à mener avant les interventions
Modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
Produits et procédés de substitution à l'amiante
Dispositions pénales encourues par l'employeur
Mises en situation pratique sur plates-formes pédagogiques :
Rappel des mises en situations réalisées lors de la partie pratique de la formation initiale
Identifier et évaluer les risques
Établir les notices de poste et les consignes
Faire appliquer les méthodes et procédures

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, diaporamas
Études de cas pratiques
Mise en situation sur plateforme pédagogique
Remise d'un support pédagogique et technique

CREFAB 67 rue Pierre Tal-Coat, 27000 EVREUX FRANCE

Tél : 02 32 28 37 45 Evreux / 09 73 89 20 46 Rouen - Fax : Variable non renseignée – Email : ecrire@crefab.fr - SIRET :

50198586500010

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23270148027 auprès du préfet de région Normandie





Modalités d'évaluation et de suivi

Evaluation théorique : 20 mn Evaluation pratique : 60 mn Délivrance d'une attestation en fin de formation + d'une attestation de compétences délivrée en fonction des résultats, conformément à l'arrêté du 23 février 2012.
Signature des feuilles d'émargements

Profil Formateur

Formateur titulaire d'une attestation de compétences « prévention du risque amiante » délivrée par l'INRS.

Equipements de Protection Individuelle(EPI)

Les stagiaires doivent se présenter IMPERATIVEMENT avec :

- carte d'identité,
- chaussure de sécurité